

Anchises

PRESS

COMMUNIQUE

de  
PRESSE

B (72) 48

12.5.72

JEH

LE NOUVEAU BATIMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



COE085080

Pose de la première pierre,  
lundi 15 mai 1972 à 12 heures

La première pierre du nouveau bâtiment du Conseil de l'Europe sera posée le lundi 15 mai 1972 à 12 heures à Strasbourg par M. Pierre GRABER, Chef du Département politique fédéral de Suisse et Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil. Ce nouveau bâtiment a été conçu pour abriter non seulement le Conseil de l'Europe mais aussi les sessions du Parlement européen à Strasbourg.

La cérémonie se déroulera à l'emplacement même du nouveau bâtiment, juste à côté des bâtiments actuels. L'endroit sera délimité sur deux côtés par les drapeaux des Etats membres du Conseil.

La cérémonie commencera à 12 heures et se terminera aux environs de 12 heures 45. La liste des personnalités devant y assister est jointe (ANNEXE I). La cérémonie se déroulera comme suit :

1. Allocution de M. Lujo TONCIC SORINJ, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
2. Allocution de M. Pierre PFLIMLIN, Maire de Strasbourg
3. Allocution de M. Hans FURLER, Vice-Président du Parlement Européen
4. Allocution du Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe
5. Message de M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier Ministre français, lu par M. Jean de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
6. Allocution de M. Pierre GRABER, Chef du Département politique fédéral de Suisse et Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil

D 51.798

07

7. Quatre agents féminins du Secrétariat liront ensuite en français, anglais, allemand et italien (les deux langues officielles du Conseil de l'Europe et les deux autres langues de travail de l'Assemblée Consultative) le rouleau de parchemin qui, placé dans un cylindre en cuivre, sera scellé dans la première pierre. Sur ce rouleau de parchemin figurera le texte dans les treize langues en usage dans les pays membres. Les copies du TEXTE en français, anglais, allemand et italien sont jointes à l'ANNEXE II. Les autres versions (en danois, néerlandais, gaélique, grec, islandais, maltais, norvégien, suédois et turc) seront disponibles dans les salles de presse. Des spécimens de pièces de monnaie nationale seront également placés dans le cylindre.

8. Hymne européen

Toutes les allocutions seront prononcées de la tribune des orateurs, placée à gauche de la tribune officielle. Des haut-parleurs seront disposés autour de l'emplacement.

DISPOSITIONS SPECIALES POUR LA PRESSE

Les journalistes pourront retirer des cartons d'invitation dans les salles de presse.

A droite de la tribune officielle, une estrade d'une cinquantaine de places sera dressée à l'intention des journalistes. Les cars de télévision et de radio pourront se placer directement derrière cette estrade.

Une NOTE d'information sur le nouveau bâtiment est jointe (ANNEXE III). Un dépliant illustré sera également disponible en français, anglais, allemand et italien, dans les salles de presse.

Des PHOTOGRAPHIES de la maquette du nouveau bâtiment sont disponibles dans les salles de presse. La MAQUETTE la plus récente sera présentée le lundi 15 mai dans le salon des Représentants.

LISTE DES PERSONNALITES DEVANT Y ASSISTER

1. Conseil de l'Europe

Les membres du Comité des Ministres et leur suite  
(Représentants Permanents, leurs adjoints, etc.)

Les membres de l'Assemblée Consultative  
Les Secrétaires des Groupes Politiques  
Les Secrétaires des Délégations nationales de  
l'Assemblée Consultative

Le Secrétaire Général adjoint  
Le Greffier de l'Assemblée Consultative  
Les Directeurs  
Les Chefs de Service

Missions Diplomatiques et Organismes internationaux  
invités à la 1ère partie de la 24e Session de l'Assemblée  
Consultative

Les Représentants présents à Strasbourg le 15 mai 1972

L'architecte et ses collaborateurs ainsi que les membres  
du Groupe d'experts chargés d'étudier le problème  
des installations du Conseil de l'Europe

2. Parlement Européen

Les membres du Bureau  
M. H.R. NORD, Secrétaire Général  
M. F. PASETTI BOMBARDELLA, Directeur Général de  
l'Administration  
M. P. GINESTET, Directeur à l'Administration  
M. M. MESTAT, Chef du Protocole

3. Personnalités locales

- Corps Préfectoral
- Conseil Municipal de Strasbourg
- Conseil Général du Bas-Rhin
- Parlementaires du Bas-Rhin
- Autorités Militaires
- Personnalités Universitaires
- Représentants des Cultes
- Magistrature
- Chambre de Commerce
- Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
- Corps Consulaire
- Sogenal

TEXTE du Parchemin qui sera scellé dans la première pierre du  
nouveau Palais de l'Europe à Strasbourg, le lundi 15 mai 1972

Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 15 mai 1972, ce document a été scellé dans la première pierre du Palais de l'Europe destiné à doter le Conseil de l'Europe de nouvelles installations et à offrir, au Parlement Européen, un nouveau cadre pour ses sessions.

En instituant le Conseil de l'Europe par le Traité de Londres en date du 5 mai 1949, les Etats signataires ont entendu créer une Organisation ouverte à tous les Etats européens qu'anime un idéal de paix fondée sur la justice, le respect des Droits de l'homme et la volonté de réaliser entre eux une union toujours plus étroite.

Par la décision qu'ils ont prise en décembre 1970 d'édifier ce Palais, les Etats membres du Conseil de l'Europe ont affirmé leur détermination de voir se développer cette grande oeuvre de la coopération européenne et internationale et leur espoir dans l'avenir d'une Europe unie, pacifique et prospère, tournée délibérément vers la défense des valeurs humaines.

TEXT of the parchment which will be sealed in the Foundation Stone  
of the Palais de l'Europe, Strasbourg, Monday May 15, 1972.

At a ceremony held on 15 May 1972, this document was sealed in the foundation stone of the building which is to provide the Council of Europe with new premises and offer the European Parliament a new setting for its sessions.

In establishing the Council of Europe by the Treaty of London of 5 May 1949, the signatory States had it in mind to create an organisation open to all European States moved by the idea of peace based upon justice, respect for human rights and a desire to achieve ever greater unity among themselves.

By the decision they took in December 1970 to erect this building, the member States of the Council of Europe proclaimed their determination to carry further this great design of international co-operation and their hope in the future of a peaceful and prosperous Europe firmly devoted to the protection of human values.

TESTO della pergamena che sarà introdotta nella prima pietra del  
nuovo palazzo del Consiglio d'Europa a Strasburgo,  
il lunedì 15 maggio 1972

Durante la cerimonia svoltasi il 15 maggio 1972, questo documento è stato sigillato nella prima pietra del Palazzo dell'Europa destinato a fornire una nuova sede al Consiglio d'Europa e ad offrire al Parlamento Europeo un nuovo ambiente per le sue sessioni.

Nell'istituire il Consiglio d'Europa con il Trattato di Londra del 5 maggio 1949, gli Stati firmatari hanno voluto creare un'Organizzazione aperta a tutti gli Stati europei animati da un ideale di pace basata sulla giustizia e sul rispetto dei diritti dell'uomo e dalla volontà di realizzare tra loro un'unione sempre più stretta.

Decidendo nel dicembre 1970 di edificare questo Palazzo, gli Stati membri del Consiglio d'Europa hanno affermato la loro volontà di vedere svilupparsi questa grande opera della cooperazione europea ed internazionale e la loro speranza nel futuro di una Europa pacifica e prospera, risolutamente orientata verso la salvaguardia dei valori umani.

TEXT der Urkunde, die am Montag, dem 15. Mai 1972,  
mit dem Grundstein des neuen Gebäudes für den  
Europarat in Strassburg eingemauert werden soll

Diese Urkunde wurde während eines Festaktes am 15. Mai 1972 in den Grundstein des Europa Hauses eingemauert, des Hauses, das den Europarat mit neuen Anlagen ausstatten und dem Europäischen Parlament einen neuen Rahmen für seine Sitzungen bieten soll.

Mit der Gründung des Europarates durch den Londoner Vertrag vom 5. Mai 1949 sind die Unterzeichnerstaaten übereingekommen, eine Organisation zu schaffen, die all jenen europäischen Staaten zugänglich ist, welche von einem auf Gerechtigkeit beruhenden Friedensideal, von der Achtung der Menschenrechte, sowie von dem Willen beseelt sind, eine immer engere Verbindung zwischen ihnen zu verwirklichen.

Die Mitgliedstaaten des Europarates haben durch die im Dezember 1970 getroffene Entscheidung, dieses Haus zu errichten, erneut ihre Entschlossenheit zur weiteren Entwicklung dieses grossen Werkes europäischer und zwischenstaatlicher Zusammenarbeit bekundet, ebenso wie ihrer Hoffnung in die Zukunft eines vereinigten, friedliebenden und blühenden Europas, das sich entschlossen für die Verteidigung menschlicher Werte einsetzt, neuen Ausdruck verliehen.

NOTE SUR LE NOUVEAU PALAIS DE L'EUROPE

- Renseignements utiles -

Décision prise par le Comité des Ministres en décembre 1970 lors de sa 47<sup>ème</sup> Session (Résolution (70) 53).

Sera utilisé par le Conseil de l'Europe et pour les sessions du Parlement Européen qui se tiennent à Strasbourg.

Architecte: Désignation par le Comité des Ministres de M. Henry BERNARD en juin 1970, assisté par une équipe d'hommes de l'art européens.

M. Henry BERNARD, Premier Grand Prix de Rome, Inspecteur Général des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux Français et Membre de l'Institut. On lui doit entre autres réalisations la Maison de la Radio de Paris, l'Université de Caen, la Préfecture du Val-d'Oise, l'Hôtel SOFITEL à Paris (Porte de Sèvres). Il a obtenu en outre le Premier Prix au Concours pour un stade de 100.000 places à Paris.

Emplacement: Le Palais de l'Europe sera implanté sur le terrain actuellement occupé par les courts de tennis adjacents à l'actuel bâtiment "A". (De nouveaux courts de tennis les remplaçant sont prévus un peu plus loin.) Les restaurants seront implantés sur les fortifications et domineront ainsi le plan d'eau de l'Ill. L'actuel bâtiment "A" sera démoli dès la mise en service du Palais de l'Europe et sera remplacé par des jardins qui descendront en pente douce vers l'allée de la Robertsau.

L'ensemble de ces terrains a été remis au Conseil de l'Europe par la Ville de Strasbourg au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 11 juin 1971 en présence de M. Maurice SCHUMANN, Ministre français des affaires étrangères, M. Pierre PFLIMLIN, Maire de la Ville de Strasbourg et de nombreuses personnalités.

Surface: 46.000 m<sup>2</sup> en superstructure et 20.000 m<sup>2</sup> en infrastructure. Le programme comprend un hémicycle et toutes les facilités pour les parlementaires, une salle pour le Comité des Ministres, des bureaux pour les délégations ministérielles et des facilités annexes, un ensemble fonctionnel de presse pour les journalistes (les journalistes ont été consultés au sujet des facilités prévues pour la Presse), quatorze salles de

réunions, des bureaux administratifs et deux restaurants. Le Palais de l'Europe se présentera sous la forme d'un grand carré de 105 m de côté et développera neuf niveaux en hauteur:

Aux deux premiers niveaux qui forment l'infrastructure du bâtiment l'on trouvera les parkings, les ateliers d'imprimerie, les studios de radio et de télévision (directement en dessous de l'hémicycle), les entrepôts de stockage et les installations techniques du bâtiment.

Le troisième niveau est celui de l'accès principal, des halls d'entrée et de l'accès à la bibliothèque. On trouvera également à ce niveau l'ensemble fonctionnel destiné à la Presse.

Le quatrième niveau est consacré à l'hémicycle, aux facilités prévues pour les parlementaires et aux bureaux des sessions.

Au cinquième niveau sont installés le complexe destiné au Comité des Ministres ainsi que onze salles de réunions.

Le sixième niveau est affecté aux cabines d'interprétation.

Les trois autres niveaux comporteront des bureaux standards.

Durée de construction: environ 3 ans 1/2.

Ouverture du chantier: le 10 mai 1972.

Pose de la "première pierre": le 15 mai 1972 à midi au cours d'une cérémonie présidée par M. P. GRABER, Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral de la Suisse, Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. (voir détails en page de garde). (1)

Dépenses: 70 millions de francs français. Cette somme est prêtée par le Gouvernement français à un taux préférentiel.

Maquette: La maquette du Palais de l'Europe sera exposée à partir du 15 mai 1972 dans le salon des représentants.

Constructions temporaires: Pour permettre au Parlement Européen de faire face aux besoins qu'entraîne l'élargissement des Communautés Européennes pendant la période de construction du Palais de l'Europe, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de construire deux bâtiments provisoires démontables, d'une superficie totale de 2.400 m<sup>2</sup>, dans les jardins du Conseil de l'Europe.

---

(1) Cette première pierre sera exposée ultérieurement dans le nouveau Palais, afin que les visiteurs puissent la voir. En attendant elle sera conservée dans les locaux actuels du Conseil de l'Europe.